

Académie de Nancy-Metz PASI Année scolaire 2007/2008	Dossier à retourner par mël pasi@ac-nancy-metz.fr
------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

EXPERIMENTATION DOSSIER D'ETABLISSEMENT OU D'ECOLE

ETABLISSEMENT :

LP La Tournelle

- Adresse : 2 rue de Lorraine 54550 Pont Saint Vincent
- Téléphone : 03.83.47.28.13
- Télécopie : 03.83.47.44.08
- Mël : ifas@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DE L'ACTION : Expérimentation de plates formes modulaires de formation professionnelle : Mention Complémentaire d'Aide à Domicile

Précisez le thème, les niveaux concernés :

Mise en œuvre de la modularisation de la Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD) dans le cadre du Pôle Régional des Métiers du Secteur Sanitaire et Social de l'Education Nationale.

La MCAD est i TW4sa0NETEMC/P A MCID BT/TT3 1 Tf-0.0009 Tc 04571D4 de 4CAD est i TW430B

Nom : Girsch

Prénom : Isabelle

Statut : Enseignante PLP STMS Coordinatrice de la Section MCAD

- Téléphone : 03.83.47.98.27
- Télécopie : 03.83.47.44.08
- Mël : ifas@ac-nancy-metz.fr

DECRIEZ VOTRE PROJET D'EXPERIMENTATION

1- Court descriptif de l'action

De Janvier 2006 à Juillet 2007, un groupe académique de formation piloté par Madame Messe IEN SBSSA a réalisé l'architecture modulaire de la MCAD afin de pouvoir mettre en œuvre les passerelles proposées par les nouvelles réglementations des diplômes de la filière

A l'issue de ce découpage, il convenait d'expérimenter la modularisation.

La localisation de cette expérimentation se réalise dans un Lycée professionnel volontaire, à savoir le lycée professionnel La Tournelle à Pont Saint Vincent (la MCAD est une des formations du Pôle Régional des Métiers du Secteur Sanitaire et Social). Cette démarche expérimentale au sein de la classe MCAD du lycée va permettre à l'équipe d'ancrer une démarche pédagogique centrée sur des situations professionnelles. Les séquences pédagogiques ainsi élaborées viendront alimenter un centre de ressources permettant la mutualisation à l'échelle académique.

Cette expérimentation est en lien avec les textes réglementaires suivants :

- loi 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école Article 34 B.O.E.N n°18 du 5 mai 2005
- Décret 2005-1145 du 9 septembre 2005- B.O.E.N n035 du 29 septembre 2005
- Circulaire d'application 2005-156 du 30 septembre 2005-B.O.E.N n°36 du 6 octobre 2005
- Arrêté du 10 septembre 2004 relatif à la MCAD
- Arrêtés du 22 octobre 2005 et du 8 février 2007 relatif au DPAS (diplôme professionnel d'aide-soignant Et s'inscrit en logique de la Fiche action N° 08.2 du PTA (promotion des filières professionnelles-expérimentation des plates-formes modulaires).

Au vu des résultats de l'évaluation, au terme de l'expérimentation, ce dispositif pourrait s'étendre à d'autres sections de MCAD et éventuellement à d'autres apprenants que ceux de la formation initiale sous statut scolaire.

Le projet s'étendra sur deux années : une année de mise en place et une année de réajustement

2- Durée prévue de l'action

2006-2007 : Groupe de travail avec appropriation de la démarche, vote en conseil d'administration (article 34)

2007-2008 : Expérimentation dans une classe MCAD Formation Initiale sous statut scolaire avec mise en place des allègements de formation. Tous les élèves sont titulaires du BEP Carrières sanitaires et sociales et bénéficient d'une dispense d'unité sur les 3 qui constituent la MCAD. Ainsi, l'expérimentation aura lieu du 10 Septembre 2007 au 26 Avril 2008

Mai 2008 : Rédaction de l'évaluation.

2008-2009 : Réajustement de l'année test et bilan final

3- Public concerné (classes ou élèves, caractéristiques, spécificités, etc.)

Dans la classe de MCAD 15 élèves ont été sélectionnées après étude de dossier et entretien, tel que le prévoit la procédure de recrutement. Il y avait 50 candidatures au départ.

Toutes les élèves retenues pour entrer en formation sont titulaires du BEP CSS.

Ces jeunes filles ont entre 17 et 19 ans et fréquentaient l'année précédente des lycées professionnels de Meurthe et Moselle.

4- Quel objectif principal vous donnez-vous ?

Expérimenter une mise en œuvre modulaire d'une formation professionnelle de niveau 5, la Mention Complémentaire Aide à Domicile.

Obtenir, pour les apprenants ce diplôme professionnalisant de niveau V en un peu plus de 7 mois.

5- A quels problèmes, à quelles attentes répondez-vous ?

L'attente principale de la mise en œuvre d'un tel dispositif est de permettre à chacun de suivre un parcours de formation écourté et personnalisé qui prend en compte les diplômes déjà validés tel que la réglementation de la MCAD le prévoit et permet ainsi la mise en place de passerelles entre diplômes de

niveau V. Ce dispositif devrait pouvoir permettre également le mixage des publics en formation (FI, FC, VAE).

Au niveau national, le rapport sur la carte de l'enseignement professionnel paru en décembre 2006 propose de « mettre en place une formation modulaire pour adapter la formation aux besoins des élèves » afin d'individualiser les parcours pour limiter les sorties sans qualification. De plus, le ministre de l'Education Nationale a présenté le 6 septembre à Châlons-en-Champagne les priorités qu'il entend mettre en œuvre pour rénover et valoriser l'enseignement professionnel et a soulevé la question de la modularisation des diplômes.

- 6- En quoi l'action est-elle « expérimentale », innovante, voire dérogatoire par rapport à une situation habituelle ?

Cette action est expérimentale car à ce jour, la MCAD ne propose pas de fonctionnement modulaire alors que de nombreux titres et diplômes de niveau 5 du secteur sont modularisés (dont la formation aides-soignants de l'IFAS du pôle).

Les élèves sont en droit d'exiger un allègement de leur formation alors qu'ils sont titulaires de certains diplômes de niveau V.

De plus, elle induit des organisations pédagogiques et de temps de travail innovantes.

- 7- L'action est-elle portée par une équipe ?

Au niveau rectoral :

M. Michel JEAN, IEN FC, pilote du thème de travail : promotion des filières professionnelles (PTA Fiche N° 08.2)

Mme Anne-Marie MESSE, IEN-ET SBSSA en charge de la filière

Au niveau du Lycée :

M. Pierre VINCENT, Proviseur du lycée La Tournelle de Pont Saint Vincent

Mme Isabelle GIRSCH, PLP STMS, coordonnatrice MCAD

Mmes Marie GERARDIN et Jocelyne PETITJEAN, enseignantes STMS

Mmes Françoise ANDREANI, Dominique HELLUY et Isabelle MEROLLE, enseignante PLP BSE

Mme Michèle SIMZAC, coordonnatrice du Pôle Régional des Métiers du Secteur Sanitaire et Social

N'hésitez pas à joindre tous les documents qui permettent de préciser le projet.

EVALUATION DU PROJET

1- Quels effets, quels impacts de votre action envisagez-vous au terme de l'action ? au cours de l'action ?

Au cours de l'action :

Il s'agit de vérifier que le découpage modulaire est, adapté et harmonieux dans le cursus et qu'il permet l'élaboration de séquences telles que prévues lors de leur construction dans les groupes de travail académiques.

Au terme de l'action :

Les impacts attendus se situent à différents niveaux :

- au niveau du fonctionnement de l'équipe enseignante (bénéfice fédératif...)
- au niveau des compétences attendues pour les élèves : différent-elles en niveau de celles de N-1 ?
- au niveau d'une démarche pédagogique innovante : bénéfiques, réflexivité
- la possibilité pour les élèves d'avancer leur arrivée sur le marché du travail et de poursuite de parcours professionnel.

2- Comment comptez-vous les évaluer ? Quels indicateurs comptez-vous retenir ?

- Réunions d'équipe ponctuelles (chaque départ en stage soit 3) où sont évoquées les difficultés liées à la mise en place du dispositif, les propositions de modifications possibles etc. Le coordonnateur de la section est rédacteur lors de ces réunions et centralise les informations afin de réaliser le bilan pédagogique à l'issue de la formation et propose au groupe de travail académique des pistes de réflexion et de modifications pour N+1.
- Questionnaire à destination des professionnels accueillants les élèves en période de formation en milieu professionnel visant à vérifier le niveau de compétences attendues (sont-elles différentes de N-1 ?).
- Questionnaire à destination des élèves visant à faire émerger les remarques liées au nouveau mode de fonctionnement (emplois du temps hebdomadaire différents pour les périodes en centre de formation, travail par module...).
- Enquête d'insertion des élèves à 6 mois et à 1 an.

3- Comment comptez-vous rendre compte de votre action ?

Le compte rendu de l'action est un travail de rédaction qui peut s'apparenter à l'écriture d'un projet :

- contexte, situation de départ
- rédaction des objectifs
- calendrier
- rédaction et présentation des actions mises en œuvre
- évaluation des actions
- bilan et perspectives.

4- L'action a-t-elle déjà été aidée, soutenue, accompagnée ?

Accompagnement des instances au niveau rectoral (cf. point 7 de la description du projet).

5- Quelle serait, selon vous, l'aide efficace pour permettre l'expérimentation ?

L'accompagnement et le cadrage sont déjà effectifs. L'équipe pédagogique est déjà informée sur ce nouveau dispositif, il faudra tout au long de l'année favoriser la communication au sein de celle-ci afin de la fédérer au mieux.

Le projet nécessite l'accompagnement du corps d'inspection afin de garantir la cohérence, valider la démarche des équipes pédagogiques et permettre la généralisation ultérieure aux autres sections de MCAD.

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION
(COMMISSION DEPARTEMENTALE DE VALIDATION DES CONTRATS D'OBJECTIFS)

Les critères de sélection sont multiples, par exemple :

- L'action est portée par une équipe, appuyée par la direction.
- L'action s'appuie sur un projet d'établissement.
- L'équipe a déjà produit des documents.
- Les effets sur les élèves sont précisés, à court terme, à long terme.
- Le projet entre en relation avec d'autres éléments dans l'établissement.
- L'action concerne différents niveaux de pratique (classe, vie scolaire, pratiques professionnelles).
- L'action peut présenter un intérêt pour d'autres équipes, quelques éléments sont transposables.
- L'action peut s'inscrire dans des axes académiques, nationaux.

Proposition d'acceptation	
Demande de renseignements complémentaires	

SUIVI :